

PROJET PÉDAGOGIQUE INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS



TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	3
II.	GÉNÉRALITÉ SUR LA FORMATION	4
1.	DÉFINITION DU MÉTIER	4
2.	POLITIQUE GÉNÉRALE	4
3.	LES ACTEURS	5
	Le Directeur :	5
	Le Cadre Supérieur de Santé, adjoint du Directeur :	6
	Le Cadre de Santé Formateur :	6
	L'élève :	7
➤	Les intervenants extérieurs	7
4.	LE CADRE CONCEPTUEL	7
	L'être humain :	7
	La santé :	7
	La maladie :	8
	Le soin :	8
	La démarche de soins :	8
	La compétence :	8
III.	LE PERSONNEL DE L'INSTITUT	9
IV.	DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE	10
A.	L'ALTERNANCE	10
B.	ORGANISATION DE LA FORMATION	11
1)	FINALITÉ DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	11
2)	DURÉE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION	11
3)	LES MODULES	11
	ORGANISATION DES MODULES DE FORMATION	12
	RÉPARTITION DE L'ANNÉE EN SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES	20
	LES FILS CONDUCTEURS DE LA FORMATION	22
4)	LES SUPPORTS DE LA CONSTRUCTION DE LA COMPÉTENCE	22

LE SUIVI DE LA PROFESSIONNALISATION :	26
LE SUIVI PÉDAGOGIQUE	26
LES STAGES	27
L'ENCADREMENT	31
L'ÉVALUATION	31
TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE VALIDATION DE CHAQUE MODULE	33
LES MOYENS	35
LES INTERVENANTS	35
LES MOYENS MATERIELS	35
Prestations offertes spécifiques aux élèves	36
SUIVI DE LA QUALITÉ ET TRACABILITÉ DU DISPOSITIF	37
V. LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT	37
VI. CONCLUSION	38

I. INTRODUCTION

Le projet pédagogique de la formation aide-soignante permet de formaliser l'organisation générale de la formation et les moyens pédagogiques utilisés. Il s'appuie sur les textes officiels relatifs à la formation et les éléments d'évolution du système de santé influençant les choix pédagogiques pour que la formation soit en adéquation avec la qualification et les compétences attendues.

La formation d'aide-soignant est une formation d'adulte.

L'élève est acteur de sa propre construction en tant que futur professionnel de santé ce qui nécessite de sa part un engagement dans son processus d'évolution tout au long de sa formation

Le principe de la formation par l'alternance permet à l'élève de construire son propre processus de professionnalisation qui ne peut se concevoir sans un partenariat fort avec les terrains de stage, pour donner à l'élève la possibilité de vivre la diversité des situations de soins.

II. GÉNÉRALITÉ SUR LA FORMATION

1. DÉFINITION DU MÉTIER

L'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2009 et par l'arrêté du 28 septembre 2011 définit l'aide-soignant comme un professionnel exerçant son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci (articles R 4311- 3 et R 4311-5 du Code de la Santé Publique)

Dans ce cadre l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant participe, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

2. POLITIQUE GÉNÉRALE

La formation doit permettre à l'élève de :

- Acquérir les compétences nécessaires pour prendre en charge globalement un groupe de personnes en les accompagnants dans les actes de la vie quotidienne, en contribuant à leur bien-être, en les aidants à recouvrer leur autonomie dans le respect de leurs droits et de leur dignité.
- Participer à la réalisation de soins en collaboration avec l'infirmière
- S'imprégner des valeurs professionnelles telles que respect de l'autre, des règles éthiques et déontologiques de la profession, la tolérance, l'esprit d'équipe.
- Construire son projet professionnel.
- Développer ses facultés d'adaptation aux différents lieux d'exercices.

Dans cette optique l'Institut s'engage à valoriser les notions de compétences par rapport :

- A des savoirs (bases théoriques, cliniques et professionnelles)
- A des savoir-faire (aptitudes dans la réalisation, l'organisation et l'évaluation des pratiques)
- A des savoirs-agir (réflexion et aptitude professionnelle permettant d'appliquer un savoir-faire)

3. LES ACTEURS

Le Directeur :

L'Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants est dirigé par un Directeur des Soins, qui est responsable :

- De la conception du projet pédagogique,
- De l'organisation de la formation initiale et continue dispensée à l'institut,
- De l'organisation de l'enseignement théorique et pratique,
- De l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs,
- Du contrôle des études,
- Du fonctionnement général de l'Institut,
- De la recherche en soins et en pédagogie conduite par l'équipe enseignante de l'Institut.

Il préside les jurys constitués en vue de l'admission dans l'Institut d'aides-soignants. Il participe à la délivrance des diplômes sanctionnant les formations dispensées, à la gestion financière de l'Institut et des ressources humaines.

Le Directeur est assisté :

- D'un Conseil Technique qui est consulté pour émettre un avis sur toutes les questions relatives a :

La formation des élèves compte tenu du référentiel de formation (projet pédagogique, objectifs de formation, organisation générale des études, stages, recherche et travaux pratiques ou dirigés, bilan pédagogique)

L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique

L'effectif des différentes catégories de personnels formateurs et administratif

Le règlement intérieur

Les résultats des épreuves de sélection et diplôme

La liste des élèves en formation et complément de formation

L'exclusion d'élève pour inaptitude théorique ou pratique au cours de la scolarité

Le budget prévisionnel

- D'un Conseil de Discipline qui émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur les actes des élèves incompatibles avec la sécurité du malade et mettant en cause leur responsabilité personnelle.

Le Cadre Supérieur de Santé, adjoint du Directeur :

Ce Cadre Supérieur de Santé est placé sous la responsabilité du directeur des soins de l'Institut.
Il connaît la fonction de formateur et possède des aptitudes à collaborer, communiquer et négocier.

Ses missions :

- Gestion et coordination pédagogique :

Il articule les dispositifs de formation

Il est garant de la cohérence des contenus de formation, de leur traçabilité et de la qualité du dispositif d'apprentissage

Il participe à l'élaboration et au réajustement du projet pédagogique

Il assiste aux instances : conseil technique, conseil de discipline, conseil de vie étudiant.

- Animation de l'équipe pédagogique :

Son aptitude à communiquer lui permet d'assurer une coordination dynamique de l'équipe.

Il organise des réunions de coordination régulières, il fixe des objectifs et pilote des groupes de travail, il assure le suivi des travaux initiés.

Il valorise les compétences de l'équipe de formateurs et impulse une dynamique de travail autour du projet pédagogique.

- Coordination avec les partenaires externes :

Il supervise les stages en lien avec les cadres de santé formateurs référents des terrains : affectations des élèves dans le respect des cursus prescrits par le référentiel de formation, de l'évolution de la construction des compétences et le projet professionnel de l'élève.

Il collabore avec les établissements et structures d'accueil des apprenants : rencontre avec les partenaires de stage

- Assure le remplacement du Directeur dans la gestion courante.

Le Cadre de Santé Formateur :

Il est référent pédagogique de l'Institut d'aides-soignants, chargé des objectifs et du dispositif de formation à mettre en œuvre.

C'est un professionnel infirmier ayant une expérience soignante de terrain et pédagogique.

Son activité regroupe :

- La mise en œuvre du projet pédagogique
- L'ingénierie de la formation
- L'enseignement théorique, méthodologique et clinique
- L'évaluation des connaissances et des compétences : évaluations théoriques et mises en situation professionnelles
- Le suivi pédagogique individuel et collectif, au cours duquel il accompagne la construction de l'identité professionnelle de l'élève et sa professionnalisation
- La mise en œuvre d'un parcours de stage qualifiant en collaboration avec les terrains de stage
- La collaboration avec les différents partenaires de la formation
- La gestion des intervenants extérieurs

- La tenue du dossier scolaire

Il participe :

- Aux épreuves de sélection pour l'entrée en institut
- Aux réunions et groupes de travail
- Aux surveillances de salle lors des concours et des contrôles de connaissances
- Au suivi administratif de l'élève
- Aux portes ouvertes et forums des métiers

L'élève :

L'élève est acteur de sa formation et impliqué pour apprendre.

Il mobilise les expériences passées et développe la confiance en soi, le sens de la responsabilité et de la relation avec les autres professionnels de santé avec lesquels il participe aux soins.

Il est capable de questionnement, d'adaptabilité, d'organisation, d'auto évaluation et d'analyse.

➤ Les intervenants extérieurs :

Ils participent ponctuellement aux enseignements : cours magistraux, travaux dirigés, retours de stages, analyses de pratiques professionnelles, formation aux gestes d'urgence, tables rondes.

4. LE CADRE CONCEPTUEL

L'être humain :

C'est un être unique, dynamique et complexe avec des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels.

Il est inséré dans un environnement sur lequel il agit et qui agit sur lui. Il recherche un état d'équilibre dynamique entre son corps, son esprit, sa personnalité et son environnement. C'est un être en perpétuel devenir qui a un potentiel de ressources et forme un tout indivisible.

La santé :

C'est un état d'équilibre et d'harmonie. Cet équilibre exige :

- La satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme (affectifs, nutritionnels, sanitaires, éducatifs et sociaux)
 - Un processus d'adaptation permanente de l'homme à un environnement en perpétuelle mutation
- Ces dimensions du concept de santé ont deux conséquences pratiques importantes :
- La responsabilité croissante des individus, des familles et des communautés devant les risques qui menacent leur santé
 - La nécessité d'une approche pluridisciplinaire et multisectorielle des problèmes de santé.

La maladie :

C'est la rupture d'un équilibre, de cette harmonie, un signal d'alarme, se traduisant par une souffrance physique, psychologique, une difficulté ou une inadaptation à une situation nouvelle, provisoire ou définitive. C'est un évènement pouvant entraîner une dépendance et aller jusqu'au rejet social de l'homme et de son entourage.

Le soin :

C'est un processus analyse-action entre la personne soignée et les partenaires médicaux, paramédicaux et sociaux dont les compétences différentes et complémentaires permettent au soigné d'accéder à l'état de santé optimal dans un environnement donné.

La démarche de soins :

C'est un cheminement intellectuel composé d'étapes successives permettant à l'aide-soignant de concourir à la résolution de problèmes de santé à partir d'un modèle conceptuel.

L'aide-soignant s'inscrit dans ce processus et :

- Participe au recueil de données
- Utilise les outils méthodologiques pour présenter la situation d'une personne
- Participe aux actions de soins en vue de réaliser les objectifs posés
- Transmet ses informations

L'Institut de l'EPS Barthélemy Durand fait référence à la théorie de soins infirmiers de Virginia Henderson.

La compétence :

C'est un ensemble, de savoir-faire opérationnels, de connaissances générales et techniques et de comportements professionnels, structuré, mobilisé et utilisable en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures.

C'est aussi la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances associées à des savoir-faire et des savoir-être.

La compétence est toujours sujette à un apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue à travers un diplôme.

III. LE PERSONNEL DE L'INSTITUT

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Composée de douze cadres de santé formateurs, elle assure les enseignements, le suivi individuel des étudiants et la gestion pédagogique des promotions.

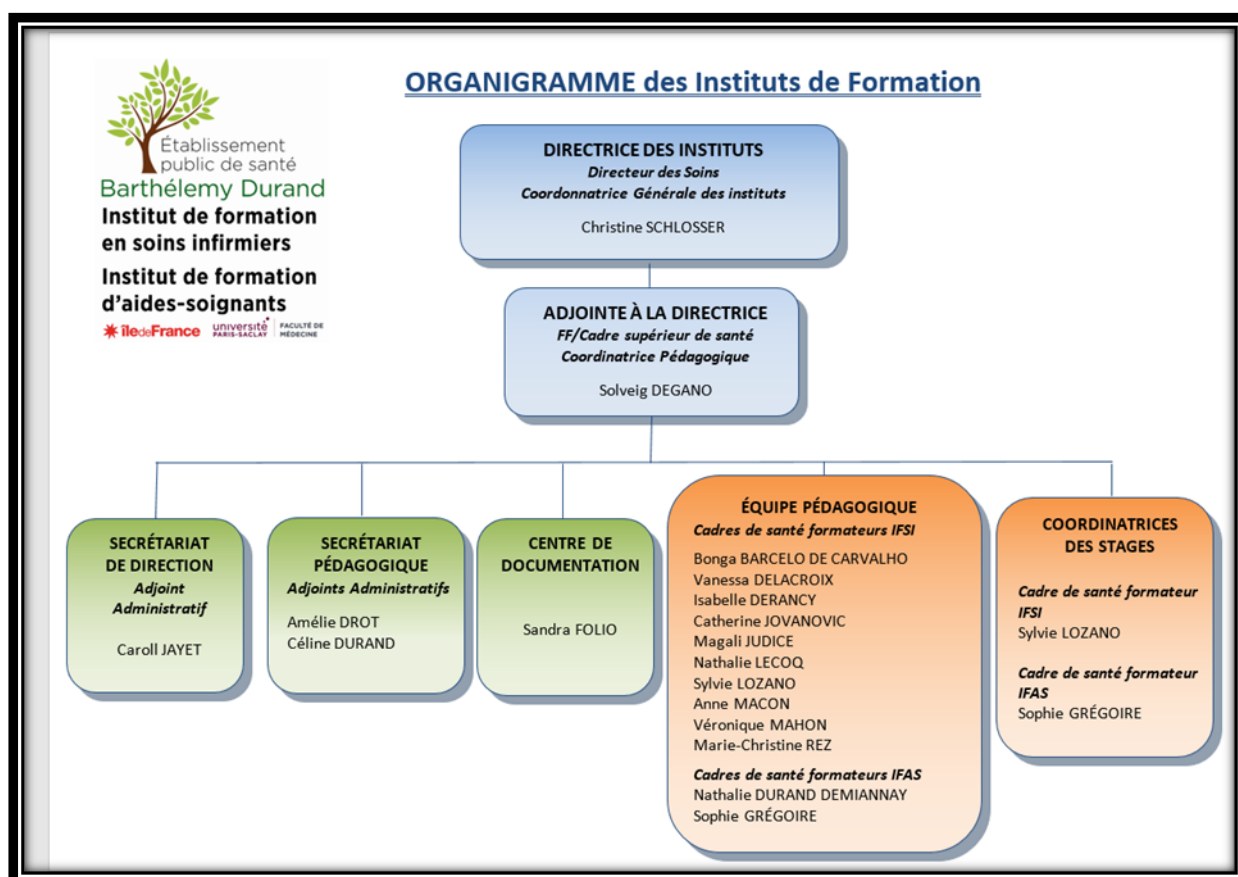
L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE :

Composée de trois adjoints administratifs, elle assure la gestion administrative et financière des promotions d'étudiants en soins infirmiers et d'élèves aides-soignants, des concours, des Diplômes d'Etat.

Elle est en relation étroite avec la direction et l'équipe pédagogique.

L'ÉQUIPE D'ENTRETIEN :

Un agent spécialement détaché du pool de l'établissement assure l'entretien des locaux et contribue à proposer un environnement de travail agréable aux étudiants.



IV. DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE

A. L'ALTERNANCE

PLANNING 2020/2021

	SEMESTRES IMPAIRS																										
	SEPTEMBRE					OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE					JANVIER								
	01/04	07/11	14/18	21/25	28/02	05/09	12/16	19/23	26/30	02/06	09/13	16/20	23/27	30/04	07/11	14/18	21/25	28/01	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	
1 DEI 2020/2023												S1					CONGÉS HIVER										
2 DEI 2019/2022										S3							CONGÉS HIVER		S3								
3 DEI 2018/2021					S5										S5		CONGÉS HIVER		S5						S6-1		
DEAS 2020/2021	M6	M1					STAGE 1				M4	M2			STAGE 2				CONGÉS HIVER	M3				STAGE 3			M3

	SEMESTRE PAIRS																CONGÉS ANNUELS ET/OU RATTRAPAGE(S)										
	MARS					AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET				AOÛT					
	01/05	08/12	15/19	22/26	29/02	05/09	12/16	19/23	26/30	03/07	10/14	17/21	24/28	31/04	07/11	14/18	21/25	28/02	05/09	12/16	19/23	26/30	02/06	09/13	16/20	23/27	30/03
1 DEI 2020/2023	AFGSU S2				S2			CONGÉS PRINTEMPS						S2								STAGE DE RATTRAPAGE					
	2,3,4,9,10,11																					CONGÉS ANNUELS					
2 DEI 2019/2022	S4 Service sanitaire						S4		CONGÉS PRINTEMPS		S4											STAGE DE RATTRAPAGE					
																						CONGÉS ANNUELS					
3 DEI 2018/2021	S6-1							CONGÉS PRINTEMPS						S6-2								STAGE DE RATTRAPAGE					
																						CONGÉS ANNUELS					
DEAS 2020/2021	M3	M5		STAGE 4				M5	M7	CONGÉS PRINTEMPS		STAGE 5			M8		STAGE 6				CONGÉS ANNUELS			CONGÉS ANNUELS			

LEGENDE :

DEI : Diplôme d'état infirmier

DEAS : Diplôme d'état aide-soignant

FT : Formation théorique

ST : Stages

Congés Zone C

Service sanitaire

AFGSU



Établissement public de santé

Barthélemy Durand

B. ORGANISATION DE LA FORMATION

1) FINALITÉ DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

La formation d'aide-soignant est une formation en alternance.

Elle est organisée autour d'un référentiel de formation. Il décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme.

Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel de compétences exigées pour le diplôme.

Ce référentiel précise pour chaque module : les objectifs de formation, les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques), leurs modalités d'acquisition en institut et en stage, les critères et les modalités d'évaluation et de validation.

Les objectifs de formation sont centrés sur un apprentissage professionnel et décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel.

Les critères d'évaluation de la compétence sont établis en fonction des objectifs de formation et permettent d'en mesurer la maîtrise.

2) DURÉE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

En fonction du mode d'accès, le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, soit par le suivi et la validation d'une ou plusieurs unités de formation dans le cadre d'une validation des acquis et de l'expérience ou d'une dispense d'une partie des modules de formation.

L'ensemble de la formation initiale se déroule sur 41 semaines de 35 heures soit 1435 heures d'enseignements théoriques et cliniques en Institut et en stage réparti comme suit :

- 17 semaines d'enseignements théoriques soit 595 heures comprenant le suivi pédagogique
- 24 semaines de stages soit 840 heures

La présence à la totalité des cours et des stages est obligatoire (Arrêté du 22 octobre 2005 modifié)

Durant la formation initiale, les élèves bénéficient de congés :

- 3 semaines de congés pour les élèves débutant leur scolarité en septembre soit quinze jours en hiver et une semaine au printemps.

3) LES MODULES

La formation s'organise autour de 8 modules d'enseignement dont le contenu est défini à partir des huit unités de compétences du diplôme professionnel :

- ♦ Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (4 semaines)
- ♦ Module 2 : l'état clinique d'une personne (2 semaines)
- ♦ Module 3 : les soins (5 semaines)
- ♦ Module 4 : ergonomie (1 semaine)
- ♦ Module 5 : relation - communication (2 semaines)
- ♦ Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers (1 semaine)
- ♦ Module 7 : transmissions des informations (1 semaine)
- ♦ Module 8 : organisation du travail (1 semaine)



ORGANISATION DES MODULES DE FORMATION

♦ **Module 1 (140 heures) : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne**

Compétence :

Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille ;
- Repérer l'autonomie et les capacités de la personne ;
- Apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise des repas, l'élimination et le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne et en respectant sa pudeur et les règles d'hygiène ;
- Stimuler la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer un lien social.

Savoirs théoriques et procéduraux :

- La personne
- L'autonomie
- La santé
- Le soin
- L'analyse de la situation de la personne
- Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les activités de la vie quotidienne.

Pratiques :

- Le lavage simple des mains
- Aide à l'hygiène corporelle
- Aide à l'habillage et au déshabillage
- Aide à la mobilisation et à l'installation de la personne
- Aide à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire
- Aide au sommeil
- Aide à l'élimination
- Mise en place d'activités de stimulation, maintien du lien social

Critères d'évaluation :

- Les activités d'accompagnement de la personne dans les activités de la vie quotidienne prennent en compte ses capacités d'autonomie
- Des activités sont proposées à la personne aidée en lien avec le maintien ou le développement de ses possibilités physiques, psychiques et sociales
- Les règles d'hygiène ainsi que les principes d'intimité et de pudeur sont respectés.

♦ **Module 2 (70 heures) : l'état clinique d'une personne**

Compétence :

Apprécier l'état clinique d'une personne

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Observer la personne et apprécier les changements de son état clinique
- Identifier les signes de détresse et de douleur
- Mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et réaliser les courbes de surveillances
- Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie
- Identifier les risques liés à la situation de la personne
- Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter.

Savoirs théoriques et procéduraux :

- Anatomie et physiologie du corps humain
- Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne
- Notion de maladie
- Paramètres vitaux
- Sémiologie et vocabulaire médical
- Démarche d'observation d'une situation
- Règles d'hygiène et de sécurité dans la mesure des paramètres vitaux.

Pratiques :

- Mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et l'enfant
- Surveillances des signes cliniques
- Observation de la douleur et du comportement
- Réalisation de prélèvements non stériles
- Utilisation des outils de mesures
- Transcription de la mesure des paramètres vitaux

Critères d'évaluation :

- La mesure des différents paramètres vitaux est effectuée avec fiabilité
- Les changements d'état et les situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque.

♦ **Module 3 (175 heures) : les soins**

Compétence :

Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à la personne
- Organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement de la personne
- Choisir le matériel approprié au soin
- Réaliser le soin dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation des soins
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie
- Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster le cas échéant.

Savoirs théoriques et procéduraux :

- Notions élémentaires sur les principales pathologies
- Maternité
- Le handicap
- Gériatrie
- Fin de vie et mort
- Notions de pharmacologie
- Démarche de soin
- Protocole de soin
- Règles d'hygiène et de sécurité dans les soins
- Règles de prise en charge d'un opéré
- Règles de prise en charge d'une personne inconsciente
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2

Pratiques :

- Lavage antiseptique des mains
- Toilette complète, bain, douche
- Toilette génitale y compris aux personnes porteuses d'une sonde à demeure
- Prise en charge d'un opéré
- Soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage
- Aide aux soins réalisés par l'infirmier
- Soins aux personnes dépendantes
- Soins post-mortem

Critères d'évaluation :

- La réalisation du soin prend en compte les habitudes, la culture, la demande du patient relative à son intimité et à son mode de vie
- Les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte
- Les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans la structure
- Le matériel nécessaire est prévu avant les soins et il est rangé en fin de soin

♦ **Module 4 (35 heures) : ergonomie**

Compétence :

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements
- Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical
- Installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux

Savoirs théoriques et procéduraux :

- Le système locomoteur
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain
- Les accidents dorsolombaires
- Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients
- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes
- Les différentes méthodes de manutention
- Techniques de prévention des accidents dorsolombaires
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées
- Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.

Pratiques :

- Exercices pratiques
- Installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux
- Mobilisation, aide à la marche, déplacements
- Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses
- Prévention des chutes

Critères d'évaluation :

- Les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de son état, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux

Le matériel est choisi de façon correcte, selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice

- Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient.

♦ **Module 5 (70 heures) : relation – communication**

Compétence :

Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion
- Expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante
- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur
- Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport à la personne et à sa situation

Savoirs théoriques et procéduraux :

- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social
- Information et droits des patients
- Soins palliatifs et accompagnement de fin de vie
- Les techniques de communication
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel
- Démarche d'information et d'éducation

Pratiques :

- Accueil et information de la personne et de son entourage
- Ecoute et reformulation
- Communication verbale et non verbale
- Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins
- Accompagnement d'une personne en fin de vie et de son entourage
- Education d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie.
- Participation à la démarche éthique

Critères d'évaluation :

- Une relation de confiance est établie
- La communication est adaptée en fonction de l'état de santé de la personne ou de sa douleur
- L'information donnée est comprise par la personne et son entourage
- Les attentes de la personne sont écoutées, entendues avec respect et prise en compte
- Des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence

♦ **Module 6 (35 heures) : hygiène des locaux hospitaliers**

Compétence :

Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier et choisir les produits appropriés
- Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques
- Utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité
- Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne
- Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées
- Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie
- Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter

Savoirs théoriques et procéduraux :

- Infection et désinfection
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier
- Les circuits des déchets à l'hôpital
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits
- Règles concernant l'isolement des patients
- Règles concernant l'élimination des déchets
- Règles concernant le stockage des produits

Pratiques :

- Hygiène quotidienne de l'environnement du patient
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du patient
- Prévention des infections nosocomiales par application des techniques d'entretien des locaux et matériels
- Isolement des patients
- Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur
- Entretien, pré-désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques
- Montage, entretien et surveillance du matériel de soins
- Règles de prévention des accidents d'exposition au sang

Critères d'évaluation :

- Les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux
- Les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits sont respectés

♦ **Module 7 (35 heures) : transmission des informations**

Compétence :

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, son régime...
- Transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés
- S'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel
- Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles
- Rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant le patient
- Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

Savoirs théoriques et procéduraux :

- Information et continuité des soins
- Transmissions des données : la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation
- Informatique
- Dossier de soins
- Recherche des informations concernant un patient
- Transmission de l'information
- Modalités de lecture et d'écriture des documents concernant le patient
- Réunions de transmission, de synthèse, de réflexion autour du patient

Pratiques :

- Prise de parole en groupe
- Utilisation de logiciels dédiés
- **Utilisation du dossier de soins**

Critères d'évaluation :

- Les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit ou par oral
- Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés

♦ **Module 8 (35 heures) : organisation du travail**

Compétence :

Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

Objectifs de formation :

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard de compétences infirmières
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble de l'activité du service et dans le respect des règles d'hygiène
- Utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité

Savoirs théoriques et procéduraux :

- Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétence
- La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur
- Notion d'organisation du travail, droit du travail
- Les outils de planification des soins
- Formation des pairs
- Règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins
- Législation du travail
- Règles d'encadrement d'un stagiaire

Pratiques :

- Organisation du travail en fonction de la quantité des activités, des urgences et des priorités
- Planification du travail en fonction du travail des autres membres de l'équipe
- Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins
- Encadrement des stagiaires ou des nouveaux collègues
- Participation à des groupes de travail et contribution à l'élaboration de projets

Critères d'évaluation :

- L'activité du candidat prend en compte celle des autres membres de l'équipe

RÉPARTITION DE L'ANNÉE EN SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

L'année se décline en :

- 3 séquences pédagogiques
- 2 périodes de vacances

Les méthodes pédagogiques utilisées viseront et faciliteront l'acquisition de compétences.

Les apprentissages théoriques et cliniques permettront à l'élève :

- D'acquérir des connaissances et des savoirs faire
- De savoir mobiliser ces connaissances dans un contexte professionnel
- De réfléchir à ses aptitudes professionnelles et de faire évoluer ses représentations de la fonction.

Chaque séquence comporte une suite ordonnée d'unités de compétences articulées autour des fils conducteurs de la formation. Elles se déclinent en objectifs spécifiques pour une progressivité des apprentissages.

- **Séquence pédagogique 1 :**

Objectif global :

Permettre l'appropriation des connaissances de base nécessaires à la prise en charge de la personne soignée.

Objectifs spécifiques :

Définir ce qu'est une personne saine et une personne ayant une pathologie.
Appréhender ce qu'est un soignant et son rôle auprès d'une personne ayant une pathologie.
Comprendre les règles de base en hygiène à l'hôpital et percevoir leur importance.
Prendre soin de son corps afin de pouvoir prendre soin du corps de l'autre.

Unité de compétence 6 :

Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Unité de compétence 1 :

Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

Unité de compétence 4 :

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes

Unité de compétence 2 :

Apprécier l'état clinique d'une personne

- **Séquence pédagogique 2 :**

Objectif global :

Proposer une prise en charge personnalisée et raisonnée de la personne soignée.

Objectifs spécifiques :

Comprendre la situation de la personne soignée en mettant en lien les données à disposition et les connaissances déjà acquises.

Choisir et mettre en œuvre les soins les plus adaptés pour la personne soignée.

Evaluer l'efficacité de la prise en charge.

Unité de compétence 3 :

Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Unité de compétence 5 :

Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

Unité de compétence 7 :

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

- **Séquence pédagogique 3 :**

Objectif global :

Inscrire son activité de soin dans le travail d'équipe et la réalité professionnelle

Objectifs spécifiques :

Prendre sa place dans l'équipe et y être reconnu comme un professionnel responsable et capable d'autonomie

Sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne, les communiquer oralement et par écrit à l'équipe

Développer des aptitudes à l'encadrement d'élèves en situation d'apprentissage

Unité de compétence 8 :

Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

LES FILS CONDUCTEURS DE LA FORMATION

Les méthodes pédagogiques utilisées s'inscrivent dans un processus de construction de compétences centré sur l'acquisition de savoirs comme ressources cognitives essentielles et de savoirs faire.

Elles impliquent pour l'élève d'être acteur à part entière dans la construction de son identité professionnelle et pour le formateur d'accompagner l'élève sur le chemin de l'autonomie, de la responsabilité et de la réflexivité.

Une attention particulière sera donc portée aux outils permettant d'inscrire l'élève dans une posture réflexive :

- Le questionnement sur ses pratiques professionnelles
- L'apprentissage d'une réflexion commune entre professionnels de santé
- La mobilisation de savoirs et de savoirs faire pour être en capacité d'analyser les situations et de prendre une décision adaptée
- Le suivi de la construction de l'identité de l'élève en tant que futur professionnel.

En fin de formation l'élève pourra :

- Mobiliser des ressources cognitives pertinentes et coordonnées dans d'autres situations que le contexte d'apprentissage
- Faire face à des situations professionnelles réelles avec efficacité

4) LES SUPPORTS DE LA CONSTRUCTION DE LA COMPÉTENCE

1. L'ANALYSE DE PRATIQUES

La pratique réflexive s'intègre dans le processus de professionnalisation de l'élève pour lui permettre :

- D'acquérir des savoirs et des savoirs faire mais aussi se « distancier » de sa pratique.
- De questionner ses propres représentations et les faire évoluer
- De partager cette réflexion avec d'autres
- De profiter des savoirs de tous les acteurs présents
- De transposer les apprentissages dans l'action et adopter des postures « possibles » lors de diverses situations

L'intégration de ce cheminement de pensée lui permettra de porter un regard critique durable sur sa pratique et de continuer à évoluer tout au long de sa vie professionnelle.

Le formateur vise à :

- Créer une synergie constructive basée sur une réflexion commune
- Valoriser l'élève en prenant en compte l'avis de celui-ci.
- Favoriser la réflexion de l'apprenant sur son expérience : situations de travail rencontrées en stage, étonnement généré, détermination d'axes d'amélioration pour la gestion de la situation, conceptualisation
- Favoriser les liens entre les connaissances, leur mobilisation en situation afin de faire évoluer la pratique de l'élève dans une situation professionnelle similaire.

Les situations supports des analyses de pratiques sont présentées et exploitées lors des retours de stage par les formateurs référents des suivis pédagogiques.

2. ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS LA CONSTRUCTION DE SON IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

La construction de l'identité professionnelle aide-soignant implique l'appropriation de connaissances théoriques, pratiques, le développement de savoir-être et de savoir-faire en situation. Elle permet l'acquisition de compétences correspondant à la mobilisation dans l'action de savoirs combinés.

Les ateliers proposés tels que, les jeux d'expressions scéniques, la relaxation, les ateliers de toucher massage, permettent aux élèves, par les interactions qu'ils entraînent, de déclencher des processus de changement internes, structurels, touchant au regard sur soi, sur l'autre, sur l'environnement ou le contexte de soin et leur offre ainsi la possibilité de se projeter en tant que futur professionnel.

Le référentiel de formation, l'évolution des représentations de l'élève, les contenus théoriques ainsi que le vécu des situations de soins constituent une base pour animer les ateliers.

Le dispositif intègre :

- Retours de stage
- TD de soins relationnels, de soins de confort et de bien-être, des soins palliatifs et de fin de vie

Cette séquence s'inscrit dans une démarche collaborative, élèves, formateurs référents de suivi pédagogique et intervenants extérieurs. Elle tient compte de la charge de travail et émotionnelle des élèves.

3. LA DÉMARCHE DE PARTENARIAT PLURIPROFESSIONNELLE

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de l'institut de sensibiliser les élèves et étudiants à l'inter professionnalité dès la formation.

Elle est centrée sur une mutualisation des savoirs théoriques et pratiques dans le but d'initier une collaboration réfléchie et argumentée entre futurs soignants.

Les méthodes pédagogiques s'articulent autour d'une pratique réflexive IDE/AS :

- Zones communes d'apprentissage (analyse de pratiques professionnelles et réflexion sur des situations professionnelles emblématiques de la collaboration IDE/AS, rencontres autour de simulations procédurales, jeux de rôle)
- Démarche de collaboration IDE/AS pendant la formation (animation de travaux pratiques communs IDE/AS) dans une perspective de future complémentarité professionnelle.
- Conférence sur le don d'organes, visant à sensibiliser les futurs professionnels aux enjeux de la transplantation et aux rôles préventifs et éducatifs.

Le travail en collaboration des référents des enseignements favorisent la mutualisation des ressources et participent à la cohérence du dispositif de formation.

Ainsi seront proposés, en collaboration avec les étudiants infirmiers, des TD (valeurs, travail en collaboration IDE/AS), des TP (lavage des mains, soins d'hygiène et de confort) et des apports théoriques sur la mesure des paramètres vitaux.

Des situations emblématiques sont par ailleurs communes aux deux formations.

4. LA MOBILISATION DE SAVOIRS ET DE SAVOIRS FAIRE

Elle sera favorisée au travers de :

- Pratiques en situation de simulation.
- Des séquences pédagogiques communes en inter professionnalité.
- Méthodes pédagogiques, créatives et interactives.

5. L'APPRENTISSAGE PAR LA SIMULATION : « Jamais la première fois sur le patient »

La simulation en santé facilite l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements adaptés par une mise en situation. Elle évite l'apprentissage des gestes techniques sur les patients.

Elle se décline en deux techniques :

- La simulation humaine
- La simulation synthétique

Cette méthode vise à reproduire, de façon expérimentale, les conditions réelles de prise en charge d'un patient. Elle contribue à développer la compétence professionnelle chez l'apprenant et favorise les interactions entre les différents acteurs impliqués dans la situation.

Elle associe :

- Formation procédurale aux gestes et aux situations techniques
- Evaluation des pratiques professionnelles
- Travail en équipe

Les séances se décomposent en trois phases :

- Un briefing : exposé du thème de travail, des objectifs et des conditions de la mise en situation à venir
- La mise en situation pratique interactive : déroulement du scénario
- Un débriefing : retour d'expérience, analyse et synthèse avec proposition d'actions d'amélioration

Nos objectifs :

- Créer un outil au service de l'établissement, commun à la formation initiale et continue
- Permettre l'entraînement à des gestes techniques, à la mise en œuvre de procédures et au raisonnement clinique sans faire prendre de risques au patient
- Faciliter la transférabilité des savoirs en situation d'exercice partagé en formation initiale et auprès des professionnels
- Développer une culture de la qualité, de la sécurité des soins et du travail en équipe pluridisciplinaire auprès des futurs professionnels

Pour l'élève il s'agira :

- D'interroger ses stratégies d'apprentissage en mobilisant ses acquis
- De s'appuyer sur une démarche réflexive afin de prendre des décisions pertinentes dans l'action
- De s'auto évaluer, de réajuster ses actions et de prendre confiance en soi
- De consolider sa capacité à résoudre des problèmes simples ou complexes
- De transférer ses apprentissages dans un environnement contextualisé
- D'échanger au sein d'une équipe d'apprenant pluriprofessionnelle
- D'appréhender et de reconnaître les champs de compétences de chacun

Ces séances de simulation, pourront être mutualisées sur les formations infirmières et aides-soignantes, constituant ainsi la base d'un travail en collaboration.

Pour les professionnels il s'agira :

- D'améliorer la performance en équipe
- De réactiver des connaissances
- D'acquérir une culture des bonnes pratiques en individuel et en équipe

Pour le cadre de santé formateur il s'agira :

- D'interroger la pertinence et la cohérence des enseignements
- De développer une expertise pédagogique
- De renforcer le partenariat avec les professionnels des unités de soins et les cadres de santé formateurs d'autres instituts
- D'autoévaluer ses pratiques pédagogiques

La simulation humaine :

- Le jeu de rôle : permet une mise en situation et nécessite une implication personnelle de chaque participant. Il s'appuie sur le vécu personnel et professionnel de chacun. Il permet d'analyser les comportements des acteurs et informe sur son propre comportement.

Les équipements de simulation synthétique :

- Des simulateurs procéduraux (mannequins entiers, têtes, troncs, abdomens) qui permettent un apprentissage par la répétition de gestes dans une procédure, le plus souvent technique, et cela sans risque pour le patient. Ce type de simulateur couvre un large éventail de procédures.
- Un simulateur patient installé dans un laboratoire de simulation comprenant : Un mannequin corps entier pilotable par tablette tactile
 - Un système vidéo et audio complet
 - Une centrale informatique permettant de capturer les séquences vidéo/audio et de les rediffuser pour l'analyse de la séquence

Cet équipement permet de reproduire des situations de soins, basées sur l'utilisation de scénarii utilisant une technique de simulation.

La déclinaison dans le dispositif de formation :

La simulation procédurale ainsi que la simulation humaine étaient déjà largement déclinées dans notre dispositif de formation.

La simulation patient permet aux apprenants d'utiliser une combinaison de compétences dans des situations de soins partagées complexes. Certaines séquences sont communes aux étudiants infirmiers et élèves aides-soignants.

♦ **Module 1 :**

Travaux pratiques communs étudiants et élèves : Lavage des mains et sur les soins de confort
Travaux dirigés communs étudiants et élèves sur les valeurs soignantes à partir d'une situation
Jeu de rôle filmé sur la base d'un scénario (accueil d'une personne âgée en EHPAD)

♦ **Module 2 :**

Travaux pratiques communs étudiants et élèves : analyse et retranscription des paramètres vitaux ainsi que sur les schémas anatomiques du corps humain

♦ **Modules 3 :**

Travaux pratiques communs étudiants et élèves : Séance de simulation avec mannequin basse fidélité patient sur la base d'un scénario se déroulant en chirurgie orthopédique : accueil, surveillance et transmissions inter professionnelles avec la méthode SAED (patient douloureux en retour de bloc).

♦ **Module 4 :**

Travaux pratiques d'ergonomie

♦ **Module 5 :**

Travaux pratiques : jeux de rôles sur la communication, atelier toucher-massage et de relaxation

♦ **Module 8 :**

Jeu de rôle : organisation du travail / réflexivité sur la notion d'équipe et d'équipier

LE SUIVI DE LA PROFESSIONNALISATION :

LE SUIVI PÉDAGOGIQUE

C'est un processus d'accompagnement de l'élève, individualisé et personnalisé qui permet de faire le bilan :

- Des ressources cognitives et pratiques liées à la construction de compétences
- De la capacité de l'élève à transposer les situations d'apprentissage dans des situations professionnelles complexes.
- Des capacités individuelles de l'élève à se situer dans son apprentissage, à exprimer ses difficultés et à réajuster si nécessaire.
- Il guide l'élève dans sa professionnalisation progressive.
Il se fait sur un mode interactif nécessitant le développement d'une relation de confiance entre l'élève et le formateur.

Ces temps de suivis pédagogiques sont :

- Programmés sur l'année par le formateur référent de la formation sous forme :

De deux suivis individuels positionnés respectivement en début et en milieu de formation : temps de rencontre et d'échange avec l'élève et guidance à travers ses questionnements sur sa pratique et ses difficultés d'apprentissage.

- Effectués à la demande de l'élève ou du formateur sous forme :

De suivis ponctuels personnalisés : temps de rencontre destiné à clarifier des difficultés d'apprentissage et à suggérer une aide méthodologique.

LES STAGES

CADRE LÉGISLATIF

Les stages représentent 24 semaines (soit 840 heures) sur les 41 semaines de formation initiale.

Ils s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales bénéficiant d'un encadrement adapté :

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen séjour ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier
- Structure optionnelle : choix de la spécificité du terrain de stage effectué par l'élève en lien avec son projet professionnel

Lorsque le cursus de formation est réalisé partiellement la formation s'effectue par unité de formation associant modules d'enseignements théoriques et périodes de stages.

Le parcours de stage de ces élèves tient compte des obligations réglementaires (personnes âgées, secteur de court séjour...), du processus de professionnalisation et du projet professionnel.

Sur l'ensemble des stages, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

La diversité des stages doit permettre à chaque élève de contribuer à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

COLLABORATION AVEC LES TERRAINS DE STAGES

Elle consolide l'indispensable partenariat entre l'élève, l'Institut et le terrain de stage et permet :

- A l'élève d'auto évaluer ses acquis, de déterminer les points à approfondir et d'en déduire ses besoins en apprentissage en fonction de son rythme et du niveau de construction de ses compétences professionnelles
- A l'Institut d'individualiser au mieux les parcours de stage des élèves afin de leur permettre de transposer les situations d'apprentissage dans la réalité
- Au terrain de faire coïncider les opportunités d'apprentissages spécifiques aux besoins et objectifs personnels de chaque élève
- A l'Institut et aux terrains : de collaborer à l'élaboration de situations apprenantes dans le cadre d'un parcours qualifiant

CONCEPTION DE L'ALTERNANCE FORMATION/STAGES

L'alternance fait partie d'un dispositif professionnalisant. Elle permet de reconnaître et d'accepter l'existence de savoirs complémentaires comme une contribution à l'émergence de compétences adaptées. Les savoirs théoriques formalisés à l'IFAS et les savoirs d'actions observés en stage développent, par leur étroite corrélation, l'intelligence pratique.

Dans ce cadre, les formateurs sont référents de terrains de stages afin de :

- Assurer la coordination avec les établissements d'accueil
- Communiquer avec les tuteurs de stages afin d'accompagner les élèves
- Organiser des rencontres sur les lieux de stage

- Réguler les difficultés éventuelles

Ces rencontres font l'objet d'une traçabilité sous la forme d'un compte-rendu écrit informatisé, accessible aux différents acteurs de l'institut.

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié de par la possibilité de réaliser des actes professionnels. Ils poursuivent l'intégration des savoirs et des aptitudes ébauchés pendant les temps de formation à l'Institut dans les situations d'apprentissage.

❖ L'élève pourra :

- Construire de réelles compétences professionnelles en développant son intelligence pratique
- Mobiliser ses connaissances et les mettre en pratique
- Développer sa réflexion et son questionnement
- Mettre en œuvre des aptitudes relationnelles et techniques.
- Utiliser ses ressources et les confronter au réel
- Tester ses capacités d'adaptabilité et s'inscrire dans une équipe
- Atteindre les objectifs de formation et ses objectifs personnels
- Construire son identité professionnelle

❖ Chaque stage verra se décliner les objectifs :

- Généraux de formation définis par l'Institut
- De l'élève avec l'annonce de ses besoins et attentes
- D'apprentissages spécifiques des terrains de stage en lien avec les situations professionnelles correspondantes élaborés par les terrains

Ils seront évolutifs à chaque départ en stage.

❖ Les professionnels de terrain permettront à l'élève de :

- Identifier les structures et leurs missions
- Situer l'action de l'aide-soignant dans le projet de soins et dans une équipe pluridisciplinaire
- Participer à la prise en charge d'un groupe de personnes en collaborant à l'élaboration de démarches de soins
- S'organiser en utilisant les outils du service (dossier de soins et planification)
- Réaliser des soins relevant de sa compétence
- Observer et de transmettre les modifications dans l'état et le comportement des personnes, les actions effectuées ainsi que leurs résultats.
- S'inscrire dans un projet d'animation selon la spécificité du stage
- Découvrir le rôle de l'aide-soignant dans une structure extra hospitalière.
- Accompagner l'élève dans son processus de professionnalisation

1) L'ORGANISATION

➤ Avant le départ en stage 1 :

Temps d'appropriation du port folio :

- Evaluation des compétences en stage, fiches horaires, fiche d'accident du travail
- Objectifs de stage de l'élève
- Formulation des attentes de l'élève

➤ Avant le départ des autres stages :

En promotion complète, mise à disposition des feuilles de stage et des feuilles horaires et formalisation individuelle des objectifs de stage.

Répartition de la promotion en groupes par secteurs d'activités court séjour (MCO) moyen ou long séjour (personnes âgées ou handicapées) extrahospitalier, santé mentale, afin de partager les attendus spécifiques de chacun. Ceci permet aux élèves la construction d'objectifs plus ciblés.

En fin de demi-journée un échange avec les formateurs est proposé afin de valider les objectifs de stages des élèves. Ceux-ci sont inscrits dans le portfolio afin d'être présentés, par l'élève, aux tuteurs et aux professionnels des différents lieux de stage.

➤ Lors du stage :

Le cadre de santé formateur, en complémentarité avec le tuteur de stage, aide l'élève à faire les liens entre les situations cliniques observées et les apports théoriques qui ont eu lieu à l'Institut.

Ils répondent à ses questionnements et l'encouragent à cheminer vers un positionnement professionnel.

Le stage fait l'objet d'un suivi de la part du formateur responsable des élèves aides-soignants.

Le cadre de santé formateur peut rencontrer l'équipe soignante responsable de l'encadrement notamment à l'occasion du bilan intermédiaire généralement réalisé à mi-parcours du stage.

➤ Après le stage :

Après chaque période de stage, sont organisées des séquences d'analyse de pratiques à partir de situation vécue en stage par l'élève, en permettant le questionnement et une réflexion afin d'évaluer et d'améliorer sa pratique professionnelle.

2) LE PORTFOLIO

L'élève dispose d'un port folio nominatif destiné au suivi de son parcours et dont l'utilisation est obligatoire.

Ce port folio répertorie les unités de compétences réalisées en théorie à l'Institut en application de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrête du 28 septembre 2011 ainsi que l'itinéraire des stages déjà effectués.

Il est articulé autour des compétences à développer par l'élève en lien avec les objectifs de formation, les objectifs de stage et les missions de l'aide-soignant (circulaire du 19 janvier 1996) en collaboration avec l'infirmière dans les soins d'hygiène et de confort, de surveillance, de communication et de soutien relationnel.

❖ C'est un outil de liaison entre :

- L'élève qui le renseigne tout au long de sa formation et peut ainsi auto évaluer ses savoirs faire
- Le référent de stage qui aide l'élève à le compléter et le valide
- Le Cadre de Santé Formateur qui l'utilise comme outil de suivi des apprentissages au retour de chaque stage et en suivi pédagogique.

❖ Il permet de :

- Coordonner les interventions du formateur et du tuteur de stage
- Formaliser les analyses de pratiques conduisant à la professionnalisation

3) LES LIEUX

Ils sont choisis dans le respect du référentiel de formation et dans le souci d'établir un parcours professionnalisant à travers :

- Les centres hospitaliers généraux, les cliniques et hôpitaux privés.
- Les établissements publics de santé.
- Les structures extrahospitalières (services de soins à domicile, maisons de retraite...).

- **Centres hospitaliers :**

Centre hospitalier Sud Essonne sites de Dourdan et Etampes
Centre hospitalier de Pithiviers
Centre hospitalier de Rambouillet
AP-HP « Georges Clémenceau » Champcueil

- **Cliniques et hôpitaux privés :**

Centre médico-chirurgical de Bligny à Briis sous Forges
Hôpital Privé Paris Essonne Les Charmilles à Arpajon
Hôpital Privé gériatrique les Magnolias Ballainvilliers
Hôpital Privé Jacques Cartier Massy
Clinique de Korian La Marette Saclas
Clinique de l'Yvette à Longjumeau
Clinique du Moulin de Viry à Viry Chatillon

- **EHPAD/maisons de retraite :**

EHPAD La Ferté Allais
EHPAD « Les jardins de Roinville » Roinville
EHPAD « Le centenaire » Pussay

- **Services de soins à domicile :**

ADMR « Les trois rivières » Saclas
SSIAD Dourdan
SSIAD Saulx les Chartreux
ADMR Limours
ASAD de Corbeil Essonne

- **Structures spécialisées :**

EPS « Barthélemy Durand » à Etampes et à St Geneviève des Bois
MAS « La Beauceraie » à Etampes
MAS « Le Ponant » à Etampes

L'ENCADREMENT

L'encadrement est une action pédagogique visant à organiser le stage, à diriger et à accompagner l'élève afin d'assurer au mieux l'apprentissage. Un encadrement adapté responsabilisera l'élève et fera du stage un lieu de formation où il évoluera et progressera dans son projet et son identité professionnelle.

La formation s'effectuant en alternance, les professionnels de terrain sont, non seulement partenaires de l'équipe pédagogique, mais également acteurs à part entière dans la formation professionnelle des élèves aides-soignants.

Les stages sont l'occasion d'entrer en contact avec les réalités du métier d'aide-soignant et d'acquérir des compétences professionnelles essentielles dans l'échange avec les acteurs de terrain.

Dans le souci de maintenir cette relation partenariale avec les terrains un certain nombre d'outils comme les objectifs de stage, le référentiel de compétences, sont utilisés et des visites de stage peuvent être organisées.

L'ÉVALUATION

L'évaluation normative des compétences acquises s'effectue tout au long de la formation. Programmées, les évaluations sont notées et comptabilisées dans l'évaluation continue.

C'est une étape obligatoire, intégrée dans l'apprentissage qui permet l'évaluation :

- ♦ Ressources de la compétence : savoirs et savoirs faire
- ♦ De la mise en œuvre de la compétence : évaluation en situation

Elle permet à l'élève de :

- ♦ Prendre conscience de son niveau d'intégration des savoirs et savoirs faire,
- ♦ Cerner ses difficultés d'apprentissage et de réajuster ses acquisitions.
- ♦ Développer sa curiosité et ses potentialités.
- ♦ S'inscrire dans un processus d'auto évaluation lui permettant de donner du sens à sa pratique présente et future.

Elle permet au formateur de :

- ♦ Apprécier le niveau de compréhension et de connaissances sur un ensemble d'épreuves
- ♦ Evaluer l'aptitude « à faire » de l'élève
- ♦ Suivre l'évolution des représentations de l'élève et son vécu
- ♦ Observer le cheminement professionnel de l'élève

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ANNÉE :

Le système d'évaluation regroupe un ensemble d'épreuves (théoriques et pratiques) permettant de valider les 8 compétences à partir du référentiel d'activités du métier et exigées pour la validation du diplôme.

Plusieurs types d'épreuves peuvent être réalisés :

- Epreuves écrites :
 - Questions à réponses courtes ou rédactionnelles ou à choix multiples
 - Cas cliniques ou productions écrites

La correction est assurée par un Cadre de Santé Formateur participant à la formation des élèves.

- Epreuves orales : elles peuvent être individuelles ou collectives
 - Entretien avec un jury sur un sujet
 - Exposé d'un thème
- Epreuves pratiques :
 - Préparation ou réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques ou en structures de soins
- Mise en situation professionnelle :
 - Participation de l'élève à la prise en charge d'une personne
 - Réalisation d'une ou plusieurs activités de la vie quotidienne ou d'un ou deux soins

La mise en situation professionnelle est effectuée quand l'élève est en stage depuis au moins cinq jours. Elle est toujours effectuée par un Cadre de Santé Formateur permanent d'un Institut de Formation d'aides-soignants avec un Infirmier ou un Cadre de Santé ou une Aide-Soignante justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans.

Le nombre d'examineurs est de deux pour la MSP validant le module 1 et le module 3.

Elle se déroule sur 30 minutes à 1 heure 30 :

Les mises en situation professionnelle des modules 1 et 3 sont organisées par l'Institut.

- Progression de la prise en charge :
 - Stage 1 Prise en charge d'un patient
 - Stage 2 : MSP 1- Prise en charge de 2 patients
 - Stage 3 : MSP 1 - Prise en charge de 2 patients
 - Stage 4 : Rattrapage de la MSP 1 et MSP 3 - Prise en charge de 2 patients
 - Stage 5 : MSP 3 - Prise en charge d'un groupe de patients (3 patients minimum)
 - Stage 6 : Rattrapage MSP 3 si nécessaire, prise en charge d'un groupe de patients (3 patients minimum)

- La formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU) niveaux 1 et 2 :
Elle a pour objet l'acquisition par les professionnels de santé de connaissances nécessaires à :
 - La prise en charge seul ou en équipe, d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital
 - L'application des mesures et l'utilisation des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires

Les enseignements nécessaires sont dispensés sous la direction du CESU 77 par un formateur IFSI habilité à effectuer cet enseignement.

La formation permet l'obtention d'une attestation valable 4 ans et indispensable pour valider le module 3.

- Les évaluations de stages :
 - Pour chaque stage les personnes responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétence.
 - Cette évaluation est argumentée et réalisée en présence de l'élève.
 - Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir d'une échelle de valeur allant de 0 à 3.
 - Au terme des 6 stages, le cadre de santé formateur réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.
 - Chaque compétence est validée si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES DE VALIDATION DE CHAQUE MODULE

MODULES	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
1	Epreuve écrite en 2 parties : • Série de questions • Cas clinique et Une MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation d'un ou deux soins	Durée : 2 heures Epreuve anonyme Organisée par l'institut L'enseignant relève de l'institut	Sur 20 points : • Questions sur 8 points • Cas clinique sur 12 points Sur 20 points : • Participation à la DDS : 8 points • Réalisation du ou des soins : 12 points	Obtenir une note au moins égale à 20/40 à l'ensemble des 2 épreuves sans note inférieure à 8/20 à l'une d'entre elle
2	Une épreuve écrite : • Série de questions	Durée : 1h30 Epreuve anonyme	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation de 2 soins	Organisée par la DT ARS Se déroule en fin de formation L'enseignant relève d'un autre institut que celui de l'élève	Sur 30 points : • Participation à la DDS : 10 points • Réalisation du ou des soins : 20 points	• Obtenir une note égale ou supérieure à 15/30 sans note inférieure à 8/20 à la réalisation des soins. • Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou équivalent reconnu par le ministère de la santé
4	Une épreuve pratique	Organisée à l'institut ou en structure de soins	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20
5	Une épreuve écrite et orale : • Formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage • Argumentation orale du document	Travail personnel Durée de l'oral 20 minutes maximums	Sur 20 points : • Document écrit sur 12 points • Argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20
6	Une épreuve écrite : • une série de questions	Durée : 1 heure Epreuve anonyme	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20
7	Une épreuve écrite ou orale : • Un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques	Organisée en institut ou en structure de soins Durée : 1 heure	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20
8	Une épreuve écrite : • Un cas concret présentant un contexte de travail	Durée : 1 heure Epreuve anonyme	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20



4) MODALITE DE RATTRAPAGE (art. 23 et 24 de l'arrêté du 22 octobre 2005)

- Durant l'année de formation

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules de formation, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.

Dans le cas où la validation du module comporte deux épreuves, l'élève peut conserver, pour l'épreuve de rattrapage, la note égale ou supérieure à la moyenne obtenue à l'une d'entre elle.

- En fin de formation

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de 5 ans après décision du jury final d'obtention du DEAS pour valider le ou les modules auxquels il a échoué. Il doit suivre la formation de chaque unité non validée et satisfaire aux épreuves de validation.

Au-delà de ce délai, l'élève perd le bénéfice des unités validées et des épreuves de sélection.

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation des compétences professionnelles acquises au cours des stages cliniques dispose de 5 années pour effectuer un stage pour chacune des compétences non validées, conformément au référentiel de formation.

Au-delà de ce délai, l'élève perd le bénéfice des unités validées et des épreuves de sélection.

LES MOYENS

LES INTERVENANTS

Outre les formateurs référents qui interviennent majoritairement, il sera fait appel pour certains enseignements, à d'autres formateurs de l'Institut ou à des professionnels extérieurs afin d'enrichir les apports théoriques.

LES MOYENS MATERIELS

➤ De l'IFSI

- 9 bureaux affectés : 1 Direction, 1 Adjoint, 3 Secrétaires, 12 Formateurs.

Tous sont équipés d'un ordinateur par utilisateur, relié en réseau avec l'établissement ainsi qu'une plate-forme informatique de gestion des étudiants (LOGIFSI), d'une imprimante, d'un téléphone avec ligne extérieure, et l'accès à Internet.

- 7 salles de cours : Salvador Dali 122 places, Camille Claudel 75 places, Verlaine 19 places, Louis Althusser 70 places. 3 salles à l'étage : Guy de Maupassant 70 places modulable (2x19 personnes), Van Gogh 25 places, Artaud 19 places.

Ces salles sont équipées d'écrans, tableaux blancs, matériel multimédia, rétroprojecteur, téléviseur, lecteur cassettes/DVD, sonorisation. Toutes sont reliées au réseau et peuvent permettre une connexion internet.

- 1 salle informatique « Schumann » avec 8 postes reliés à un accès Internet
- 2 salles de travaux pratiques avec équipement hospitalier et matériels de simulation procédurale (Baudelaire, Nerval)
- 1 salle de simulation en santé (Rimbaud)
- 1 salle de réunion/détente « Erasme »
- Divers :
 - ♦ Trois caméras vidéo
 - ♦ Vidéoprojecteurs et écran de projection dans toutes les salles
 - ♦ Cinq ordinateurs portables
 - ♦ Trois rétroprojecteurs mobiles
 - ♦ Une vidéothèque/bibliothèque
 - ♦ Deux photocopieurs (dont un à carte pour les étudiants)
 - ♦ Tableaux d'affichage (globaux, par année et extérieur)
 - ♦ Wifi
 - ♦ Tableaux mobiles d'exposition

➤ Dans le même bâtiment

- Un centre de documentation / bibliothèque (livres et revues professionnelles).
- Le service informatique avec une salle de formation équipée (possibilité de formation assistée par ordinateur et de formation à l'utilisation de l'outil informatique).

➤ Dans l'établissement

- Salle de conférence de 216 places
 - Salle qualité 1 de 12 places
 - Salle qualité 2 de 8 places
 - Salle Bibliothèque de 16 places
 - Salle des commissions de 40 places
 - Une reprographie centrale
- Réservable pour des cours
- Réservable pour des réunions

Prestations offertes spécifiques aux élèves

➤ Restauration

Accès à la cafétéria pour le repas du midi, même tarif que pour le personnel de l'établissement avec une carte magnétique à rechargement via internet



➤ Vie étudiante à l'institut

Une salle de repos avec un distributeur de boissons et une fontaine à eau

SUIVI DE LA QUALITÉ ET TRACABILITÉ DU DISPOSITIF

Traçabilité du dispositif de formation :

La plateforme de gestion informatisée des élèves permet d'assurer la traçabilité de chaque module et le suivi des élèves. Les formateurs référents des modules et des suivis pédagogiques sont chargés de la mise à jour régulière de ces outils.

Ce logiciel constitue une base de données commune qui rend accessible à tous les outils de suivi :

- Un tableau de bord annuel du nombre d'heures de CM/TD/TPG réglementaires et effectués.
- Une traçabilité par modules reprenant les prérequis, objectifs, éléments de contenus, recommandations pédagogiques, critères d'évaluation du référentiel de formation, heures prévues et effectuées.
- Une traçabilité des séquences pédagogiques associées aux prescriptions du référentiel avec les noms des formateurs référents, les objectifs de séquences, l'ordre chronologique et la durée des programmations, le type d'enseignements (CM ou TD ou TPG), les subdivisions de groupes, les noms et qualité des intervenants.
- Une traçabilité des synthèses de suivi pédagogique, sur la fiche élève.

Suivi de la qualité :

Afin d'améliorer la qualité des prestations pédagogiques, chaque fin d'année de formation fait l'objet d'un bilan proposé aux élèves portant sur leur appréciation dans différents domaines :

- Appréciation globale sur l'année de formation
- Appréciation globale sur les méthodes pédagogiques, les rythmes d'apprentissage, les contenus.
- Appréciation globale sur la qualité des interventions extérieures
- Appréciation globale sur le parcours de stages et les opportunités d'apprentissages cliniques.

Ces bilans sont réalisés individuellement par les élèves, exploités par les formateurs référents de l'année et une synthèse est faite aux élèves. Cette synthèse débouche sur des propositions d'axes d'amélioration si nécessaire.

V. LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'aide-soignant, les élèves qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier (art. 22 de l'arrêté du 22 octobre 2005).

La liste des candidats reçus au DEAS est établie par le jury final au vu dossier d'évaluation continue.

L'élève non diplômé dispose de 5 ans pour valider le ou les modules non rattrapés et les compétences professionnelles non acquises en stage.

VI. CONCLUSION

Les méthodes pédagogiques que nous développons s'inscrivent dans « l'esprit » du référentiel de formation. Elles nous permettent de former des professionnels réflexifs, autonomes, conscients de leurs compétences individuelles et collectives.

Le travail initié pour développer un partenariat constructif entre les élèves aides-soignants et les étudiants en soins infirmiers se poursuit. Il ouvre des opportunités nouvelles de formations complémentaires pour ces futurs professionnels.

Les cadres de santé formateurs revisitent leurs méthodes d'apprentissage et s'enrichissent de compétences nouvelles. Ils s'inscrivent eux aussi dans une dynamique permanente de réflexion et d'amélioration de leurs pratiques.

Les enjeux de la mise en œuvre du référentiel de formation sont multiples. Leur mise en perspective place l'institut de formation aide-soignant au cœur d'un dispositif professionnalisant ambitieux et porteur des valeurs d'une profession en pleine évolution.



ANNEXE :
CALENDRIER DES ÉVALUATIONS



ÉVALUATIONS AIDES-SOIGNANT-E-S 2020/2021



MODULES	DATES et HEURES Session 1	DATES et HEURES Session 2	SURVEILLANTS	MODALITÉS
M6	11/09/2020 de 09h00 à 10h00	12/10/2020 de 09h00 à 10h00	SG ET NDD	Epreuve individuelle sur table 1 heure
M4	06/11/2020 de 09h00 à 16h00	06/11/2020 de 16h00 à 17h00	SG ET AM	Epreuve individuelle pratique au sein de l'IFAS
M1	10/11/2020 de 09h00 à 11h00	27/11/2020 de 09h00 à 11h00	SG ET VM	Epreuve individuelle sur table 2 heures
MSP 1	STAGE 2 ou STAGE 3	STAGE 3 OU STAGE 4	SG ET VM	Epreuve pratique sur le terrain de stage MSP 1
M2	04/01/2021 de 09h00 à 10h30	28/01/2021 de 09h00 à 10h30	SG ET VM	Epreuve individuelle sur table 1h30
M7	23/04/2021 de 09h00 à 10h00	06/05/2021 de 09h00 à 10h00	SG ET VM	Epreuve individuelle sur table 1 heure
M8	04/06/2021 de 09h00 à 10h00	11/06/2021 de 09h00 à 10h00	SG ET VM	Epreuve individuelle sur table 1 heure
M5	Restitution du dossier écrit : 23/04/2021 de 10h à 12h Argumentation orale : du 07 au 11 Juin 2021 SELON AFFICHAGE	La date de la session 2 sera donnée le jour de la session 1	SG ET VM	Epreuve écrite d'analyse d'une situation relationnelle vécue et argumentation orale
M3 AFGSU	06, 07 et 08/01/2021 9H00 à 17H00 selon les groupes	sera planifié en fonction du besoin	Formateur AFGSU	Présence aux 3 jours d'AFGSU avec la pratiques
	11, 12 et 13/01/2021 9H00 à 17H00 selon les groupes	sera planifié en fonction du besoin	Formateur AFGSU	Présence aux 3 jours d'AFGSU avec la pratiques
MSP 3	STAGE 4 ou STAGE 5	STAGE 5 ou STAGE 6	Formateur IFAS/IFSI	Epreuve pratique sur le terrain de stage MSP 3
Le tableau vaut convocation aux épreuves - Les dates sont prévisionnelles et peuvent être modifiées, se référer au planning sur Mykommunoté				
SG : Sophie Grégoire / NDD : Nathalie Durand Demiannay / AM : Anne Macon / VM : Véronique Mahon (Mis à jour le 04/09/2020)				